



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

A+ A-

Accueil du portail > Entreprises > **La loi PACTE adoptée par le Parlement**

La loi PACTE adoptée par le Parlement

18/06/2018

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. La loi PACTE a été définitivement adoptée par le Parlement, le 11 avril. Le conseil constitutionnel a confirmé la conformité à la constitution des dispositions de la loi PACTE, qui a été promulguée le 22 mai 2019.

La loi PACTE : cliquez ici pour tout savoir sur les mesures et la mise en oeuvre

Qu'est-ce que le PACTE ?

Présentation

Calendrier

Méthode

PACTE en détail

Cliquer sur les bandeaux pour dérouler les contenus

Présentation

Permettre à nos entreprises d'innover, se transformer, grandir et créer des emplois

Gestion des cookies

“ Derrière le retour actuel de la croissance, l'état de notre économie doit continuer à nous mobiliser : chômage, déficit commercial, épargne faiblement investie dans les entreprises. Ces faiblesses ont une explication : des entreprises trop petites et trop peu compétitives.

Nos entreprises peinent à croître à la même cadence que chez nos voisins européens. La France compte 5 800 entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elles sont 12500 en Allemagne. Or ce sont ces entreprises qui créent le plus d'emploi, qui ont le plus de moyens pour innover, qui vont à la conquête de nouveaux marchés. Gagner la bataille de l'emploi, c'est gagner la bataille pour les ETI.

Il y a un an, en élisant Emmanuel Macron président de la République, les Français ont fait le choix d'une transformation profonde de notre économie fondée sur deux piliers : libérer et protéger.

Le Gouvernement a pris des mesures fortes pour initier cette transformation. La réforme du droit du travail rénove le dialogue social dans les petites et moyennes entreprises. La transformation de la formation professionnelle et de l'apprentissage nous donne les moyens pour créer de l'emploi. La nouvelle politique fiscale mise sur l'investissement pour nourrir la croissance de demain.

Avec le PACTE, nous engageons un nouveau temps dans la transformation économique de notre pays. Notre première volonté : lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission, en passant par leur financement. Il faut également remettre les entreprises au centre de la société.

Ce choix est au cœur du projet économique porté par le président de la République et le Premier ministre. Les salariés seront mieux associés aux résultats. La place des entreprises dans la société sera redéfinie par la modification du code civil.

C'est avec les entreprises que nous réussirons la transformation économique du pays, mais aussi en réconciliant les Français avec l'entreprise, en répartissant de manière plus juste les fruits de la croissance. C'est pourquoi le PACTE s'adresse aux salariés comme aux entrepreneurs. L'ambition du PACTE est donc claire : faire grandir nos entreprises et mieux partager la valeur. C'est ainsi que nous ferons réussir la France.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des finances et Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances

Calendrier

Méthode

PACTE en détail

Le projet de loi PACTE, voté par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 15 mars 2019, comporte au total 74 articles. Parmi ces mesures, dix d'entre elles sont particulièrement emblématiques et démontrent la volonté de mieux financer les entreprises et de les rendre plus justes, plus libres et plus innovantes.

1. Simplifier les seuils applicables



Les obligations liées aux seuils seront considérablement allégées et simplifiées afin de créer un nouvel environnement juridique plus favorable à la croissance des PME.

2. Supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation



Les accords d'intéressement seront facilités pour les entreprises de moins de 250 salariés avec la suppression du forfait social.

3. Repenser la place de l'entreprise dans la société



Le Code civil et le Code de commerce seront modifiés afin de renforcer la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises.

4. Créer son entreprise 100 % en ligne à moindre coût



La vie des créateurs d'entreprise sera simplifiée grâce à la création d'une plateforme en ligne unique pour les formalités des entreprises.

5. Faciliter le rebond des entrepreneurs



Les délais et les coûts des procédures de liquidation judiciaire seront réduits et leur prévisibilité améliorée.

6. Rapprocher la recherche publique de l'entreprise



Le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise sera simplifié afin de dynamiser les liens entre la recherche publique et le secteur privé.

7. Faciliter la transmission d'entreprise



Le pacte Dutreil sera rénové pour les transmissions à titre gratuit. Les transmissions d'entreprise aux salariés et le financement de la reprise des petites entreprises seront facilités.

8. Simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite



Chacun pourra conserver et alimenter son produit d'épargne tout au long de son parcours professionnel et la sortie en capital sera facilitée.

9. Soutenir les PME à l'export



Le modèle d'accompagnement à l'export sera transformé par la création d'un guichet unique, en région, afin que l'international constitue un débouché naturel pour les PME.

10. Protéger les entreprises stratégiques



La procédure d'autorisation préalable d'investissements étrangers en France (IEF) sera renforcée et élargie afin de mieux protéger les secteurs stratégiques.

Le plan d'action comporte également des dispositifs réglementaires et non-réglementaires ainsi que des mesures fiscales intégrées à la loi de finances 2019.

[Tout ouvrir / Tout fermer](#)

FAQ sur la loi PACTE

[Cliquer sur le lien pour accéder à la foire aux questions sur la loi PACTE](#)

L'actualité du PACTE

Bruno Le Maire ✓

@BrunoLeMaire



La loi #PACTE a été définitivement adoptée ! 🇫🇷

11:58 AM · 11 avr. 2019

[Lire la conversation complète sur Twitter](#)

379
 Répondre
 Copier le lien

[Lire 87 réponses](#)

À télécharger



[Le PACTE en 10 mesures](#)
 [PDF; 2,3 Mo]

[PACTE - le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises - septembre 2019](#) [PDF; 3,9 Mo]

[Les cessions de participations publiques](#)
 [PDF; 800 Ko]

[Mesures en faveur de l'égalité femmes - hommes](#) [printemps 2019; PDF; 888 Ko]

[Communiqué : Le conseil constitutionnel valide la loi pour la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\) - 16/05/2019](#) [PDF; Ko]

[Discours de Bruno Le Maire lors du vote définitif de la loi PACTE à l'Assemblée nationale - Jeudi 11 avril 2019](#) [PDF; 273 Ko]

[PACTE : Consultations avec les syndicats salariés et les organisations professionnelles - 26 février 2018](#) [PDF; 190 Ko]

[PACTE : Réunion sur le financement des entreprises de la French Tech - 26 février 2018](#) [PDF; 126 ko]

[Lancement de la consultation publique sur le PACTE - www.pacte-entreprises.gouv.fr, 15 janvier 2018 -](#) [PDF, 143 Ko]

[Dossier de presse : PACTE, restitution des travaux conduits par les parlementaires et les chefs d'entreprise](#), 21 décembre 2017 - [PDF, 230 Ko]

[Communiqué : lancement des consultations sur le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises](#) [PDF, 220 Ko]

Partager

Vidéo

Gouvernement  @gouvernementFR
Organisation du gouvernement - France



Aujourd'hui, le projet de loi #PACTE est voté en première lecture à l'
[@AssembléeNat](#)
Son ambition est claire : des entreprises libérées, mieux financées, plus
innovantes et plus justes 📌

Regarder sur Twitter

11:43 AM · 9 oct. 2018



 101  Répondre  Copier le lien

[Lire 7 réponses](#)

Actualisé le 12/09/2019

Partager la page   

Gestion des cookies

Mentions légales & infos pratiques

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité : partiellement conforme](#)
- [Répertoire des informations publiques](#)
- [Documents opposables](#)